

# AROPALZ

Bulletin mensuel des instituteurs laïques  
partisans de l'enseignement du breton

Fondateur : YANN SOHIER

.....  
*Rédaction, Administration :*

**J. DELALANDE**, instituteur, Saint-Guénolé-Penmarc'h (Finistère)

C. C. P. 23.854 Rennes  
.....

## Nous posons la question...

Est-il oui ou non possible, et cela **immédiatement**, de consacrer, dans nos classes, l'après-midi d'Activités Dirigées à l'étude du breton — **langue usuelle de nos élèves** — ainsi qu'à l'art et au folklore bretons ?

# A propos de l'Enseignement du Breton

Les arguments que l'on oppose à la thèse de l'enseignement du Breton sont de deux sortes :

L'un d'eux, l'argument-massue, tend à prouver — du moins chez les hommes de gauche — que le développement de l'usage du Breton n'est pas souhaitable, parce qu'il s'accompagnerait d'une recrudescence de l'esprit national breton, et, par conséquent, d'une réaction certaine.

Les autres ne sont que des arguments de soutien, destinés à étayer le premier. Leur but est de prouver, non la nocivité, mais l'inutilité de cet enseignement.

C'est à ces derniers que je m'attaque tout d'abord.

Il est certain que la langue bretonne recule. Mais est-ce une preuve de faiblesse, d'impuissance ? Il faudrait être un esprit bien superficiel pour le croire, surtout quand on connaît tous les moyens mis en œuvre pour la détruire : enseignement obligatoire du français, interdiction de parler breton dans les écoles, obligation d'écrire en français les textes légaux, notariés, etc., usage exclusif de la langue française dans les tribunaux, les administrations (sauf quand il s'agit de taper les « poires » et de leur demander de l'or pour continuer la guerre)... Ne devrait-on pas dire, au contraire, qu'une langue qui, depuis des siècles, résiste à de tels assauts, est vivante et bien vivace ?

Il est également certain que le vocabulaire breton est très pauvre. Le contraire serait étonnant. Mais quelle serait donc la richesse du vocabulaire d'un petit Français à qui on n'aurait rien appris dans sa langue, qui ne saurait lire (très mal) que l'anglais, et qui ne ver-

rait (au fond d'une campagne d'où il lui serait à peu près impossible de sortir) que des journaux anglais ?

Les termes techniques modernes n'existent pas en breton ? Ce n'est pas si sûr !... Et il ne serait pas plus difficile de les créer que de former des mots français avec des racines grecques et latines.

Evidemment, je ne conteste pas à « photographe », à « thermomètre » ou à « rhéostat » un vrai goût de terroir. Mais un Breton qui appellerait « voiture à pétrole » le véhicule dénommé « automobile », ne serait-il pas plus logique que les Français ? Le terme français ne conviendrait-il pas à une montre, ou à un homme (qui marche sans qu'on le fasse marcher), plutôt qu'à une bagnole qui ne marche jamais seule, si j'en crois certains chauffeurs voués aux pannes ?

Et, si le fait d'employer des termes venant de l'étranger suffit à faire condamner une langue, je demande la suppression du français, au nom du speaker, du goal, du driver, du shooter, des off-side, des penalties, des teams, du tansad, des « water », du vasistas, du bivouac, des icebergs, du macaroni, du ray-grass, du herd-book et de quelques centaines d'autres tutti quanti employés in-partibus.

De même, je ne vois pas pourquoi le Breton serait condamné, sous prétexte qu'on peut se débrouiller en parlant uniquement français en Bretagne bretonnante. Si les Bretons, en apprenant le français, ont tué leur langue, on ne peut que regretter cette conséquence inattendue d'un effort intellectuel.

Mais, alors, que les commer-

çants français effacent rapidement les « english spoken » et les « Se hablo espanol » qui ornent leurs devantures... On ne sait jamais !..

\*\*

Passons, maintenant, à l'argument de fond : Loin d'être un instrument d'émancipation, le Breton nous conduit directement à la domination du peuple par le clergé.

Je connais le raisonnement : « Les curés se servent du breton, donc l'enseignement du breton nous conduit directement à la domination du peuple par le clergé. »

Je dis que c'est faux. Une langue n'est pas, ne peut pas être, un facteur de réaction. Une langue, parce qu'elle est un moyen d'expression, est inévitablement un facteur de progrès, donc d'émancipation. Un langage n'est qu'un outil comme un autre. L'essentiel est de savoir qui s'en sert et pourquoi on s'en sert. Que le clergé s'en soit fait une arme, c'est un fait. Qu'il ait su la manier, je l'admets. Mais il n'est défendu à personne de se servir de cet admirable instrument de propagande. Si les partis dits « de gauche », ne le font pas, c'est parce que, pendant longtemps, ils se sont identifiés avec le jacobinisme, partisan d'une seule langue, dans l'intérêt de l'« Une et Indivisible ».

Les « républicains » ont voulu faire disparaître la langue bretonne. Systématiquement, ils l'ont ignorée. Ils n'ont pas réussi à la tuer. Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux si d'autres, plus malins, s'en sont servis et continuent à l'utiliser.

Ne vaudrait-il pas mieux suivre leur exemple, parler au peuple dans sa langue ? Ne serait-ce pas le bon — l'unique moyen — de lui inspirer confiance, de lui faire connaître de nouvelles doctrines, de nouvelles théories, de l'inviter à comparer, à juger, à choisir ?

Ce serait, dit-on, développer le

chauvinisme. Je ne vois pas très bien pourquoi.

Le nationalisme n'est-il pas très fort en Suisse, où l'on parle trois ou quatre langues ? Les Bretons bretonnants sont-ils plus chauvins que ceux qui chantent la Marseillaise ? Si cet argument tenait, il faudrait aussi réclamer la suppression du français, langue approximative de La Rocque et de Doriot. « La « bretonnisation » de la Bretagne peut sembler une forme d'impérialisme », dit-on.

La réalité de cet impérialisme reste à prouver. Il serait d'ailleurs bien difficile de « bretonniser » toute la Bretagne, du point de vue linguistique, et de bouler dehors la langue française.

Mais une chose est certaine, à côté de cet impérialisme hypothétique, il en existe un autre : l'impérialisme français qui, lui, est solide et malfaisant. Est-il révolutionnaire de se soutenir et de le renforcer par crainte d'un fantôme ?

Il ne suffit pas de polémiquer, il faut essayer de convaincre et, pour cela, tâcher de prouver. J'ai la conviction que l'enseignement du breton — et aussi l'enseignement en breton — seraient utiles en Bretagne. Je suis persuadé que les collègues qui — comme moi — exercent en pays bretonnant, seront nombreux à se ranger à mon avis.

Il leur est souvent arrivé, comme à moi, de parler pour les murs, dans leur classe. Ils sentent que toutes leurs leçons communes passent par-dessus la tête du cours préparatoire et ne sont qu'à moitié comprises par le cours élémentaire. Ils savent que les préceptes d'hygiène, les conseils qu'ils donnent restent lettre morte. Ils n'ignoient pas que leurs belles leçons de morale ne servent à rien. Ils admettent sans peine qu'il leur faut beaucoup plus de temps pour faire « démarrer » leurs élèves en

lecture que s'ils exerçaient en pays français. Ils ont dû être stupéfaits de constater à quel point les enfants — même au cours moyen — pouvaient comprendre de travers un texte, une leçon, et combien les mots les plus simples en apparence restaient pour eux vides de sens.

Rien d'étonnant à cela ! C'est dans la langue maternelle que les premières explications doivent être données. C'est sur les connaissances acquises dans cette langue que tout le reste doit être basé. Nul progrès n'est possible s'il s'appuie sur cette espèce de « contreplaqué » que constitue une langue mal assimilée.

Qu'on fasse loyalement l'essai. Qu'on donne l'enseignement en breton dans le cours préparatoire — sans négliger, d'ailleurs, l'enseignement du français — qu'on le donne ensuite en français, sans négliger pour cela le breton. On sera surpris du résultat obtenu; enfin, les petits Bretons atteindront le niveau de leurs camarades de France.

Et, puisqu'on veut bien reconnaître au breton une valeur culturelle, puisqu'on déplore ses altérations, on continuera avec profit à l'enseigner, surtout, comme l'indique Meyssonnier, dans les classes de scolarité prolongées, qui seront encore mieux garnies quand presque tous les petits Bretons passeront le certificat d'études à douze ans. Il ne manque d'ailleurs pas d'ouvrages de valeur — littéraires, scientifiques — écrits en breton unifié. Les maîtres n'auront que l'embaras du choix.

L'arrête là cette trop longue étude. L'hospitalité du Bulletin a des limites. Mais je ne voudrais pas laisser croire à je ne sais quelle hostilité contre les camarades adversaires de ma thèse.

Je reconnais, au contraire, que Meyssonnier — handicapé par sa

double qualité d'« étranger » et de maître enseignant dans une commune où le français est d'usage au moins aussi courant que le breton — a fait un louable effort de compréhension.

Quant à Guillou, je sais qu'il est, comme moi, un fervent espérantiste, qu'il rêve de l'unification des langues et que la création d'une nouvelle langue nationale ne lui paraît pas souhaitable. Mais il ne s'agit pas de cela. La langue existe, elle peut et doit être un facteur de progrès. Et, en attendant que l'esperanto soit — comme nous le désirons tous les deux — rendu obligatoire, force nous est de nous attacher à un instrument de libération qui a le mérite d'être répandu dans notre pays.

F. COADOU.

(L'Ecole Laïque, Bulletin syndical des Côtes-du-Nord).



### KRENNLAVARIOU (Proverbes)

Ar c'henta  
Ar gwella;  
Na zale 'ta  
D'ober da dra.

An den vaouank en diegi  
A zastum poan war benn kozni.

Ar gwella bara da zebri  
A vez goumezet o c'houezi.

Labourit pa gousk an dibreded,  
Ho pezo ed leun ar solier.

'N hini n'eus ket e' hoant kaout naon  
Ne chom ket re be! war e skaon.

Ret eo terri ar graouenn  
Evit kaout ar vouedenn.

Laereze amzer hag e voued  
Brasa pec'hed a zo er bed.

## VA ENEZENN (Displegadenn)

Teir leo er-maez taolet, teir leo, d'ouz an dotar bras,  
Va enezenn a sav, du e-kreiz ar mor glas;  
Ar c'herreg astennet tro-war-dro he gward kloz  
Ouz an houlennoù gouez hag a ruilh deiz ha noz.

E-mesk an holl vroioù en em strew dre ar Bed,  
Naren, n'en deus nikun hag a zo ken karet,  
O va broig a C'hroe, ha p'emaoun pell diouzout,  
Klanv oun, ha va c'halon hep ehan a hirvoud.

O va enez kollet du-se e-kreiz ar mor,  
Peur e touarin-me en da berzier digor ?  
Peur ez anavezin tan ha dourioù va bro,  
Ken splann e du an noz ? Peur e teuin en-dro ?

KALLOCH.

GERIOU :

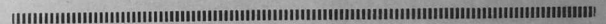
En em strew : skignet aman hag ahont.

Naren : nann.

Diouzout : diouzit.

Hirvoudi : huanadi.

Da berzier : da borziou-mor



## L'ENSEIGNEMENT DE L'ESPERANTO

Dans la circulaire du 11 octobre 1938, adressée aux recteurs d'Académie, par le ministre de l'Éducation nationale, nous lisons :

« Mon attention a été appelée, à diverses reprises, sur l'intérêt que présente, dès maintenant, la connaissance de l'Esperanto... »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il me paraît souhaitable de faciliter le développement de études espérantistes. »

« ...si des cours facultatifs d'Esperanto peuvent être institués, je n'y verrai que des avantages. On peut l'admettre aux loisirs dirigés... »

Cette mesure nouvelle, prise pour l'Esperanto, ne nous donne-t-elle pas encore plus le droit d'attendre un geste semblable en faveur du breton ?

Où bien veut-on établir que l'étude de la langue bretonne présente, sur le propre sol où elle est parlée, un intérêt moins grand que l'Esperanto, langue internationale ?



# Après l'Arabe, le Slave, l'Esperanto... le Malgache, l'Annamite, le Cambodgien !

L'Inspection Académique du Finistère a publié, dans la presse locale, le texte officiel du décret du 18 juillet 1938. Il mérite de retenir toute notre attention, car il vient confirmer encore, et de la façon la plus formelle, l'inégalité de traitement que nous avons stigmatisée dans notre dernier numéro. Au demeurant, ce texte le voici :

## Epreuve de langues vivantes étrangères à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement secondaire

Le décret du 18 juillet 1938 a modifié l'article 16 du paragraphe 4 du décret du 7 août 1927, relatif aux épreuves de langues vivantes étrangères du baccalauréat de l'Enseignement secondaire.

les candidats originaires de Madagascar pourront substituer leur langue maternelle à l'une des langues énumérées au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article susvisé du décret du 7 août 1927.

### Rapport du 18 Juillet 1938

« Aux termes de l'art. 16 du décret du 7 août 1927, relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire, les candidats qui se présentent à la série B, pour laquelle la connaissance de deux langues vivantes étrangères est exigée, ont à choisir entre les langues ci-après, étant entendu que l'une d'entre elles doit obligatoirement se porter sur l'allemand ou l'anglais : allemand, anglais, italien, espagnol, arabe, russe et portugais. Toutefois, les candidats d'origine annamite ou cambodgienne peuvent substituer l'annamite ou le cambodgien à l'une des langues ci-dessus énumérées, y compris l'allemand ou l'anglais, toutes les fois qu'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

et il y a intérêt à donner satisfaction aux habitants de cette importante colonie. »

« D'autre part, les candidats originaires des pays avec lesquels il existe des conventions ou des ententes scolaires et universitaires, peuvent, lorsqu'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, être autorisés à substituer leur langue maternelle à l'une des langues énumérées au paragraphe premier du présent article.

« Dans les mêmes conditions, les candidats originaires de l'Annam et du Cambodge peuvent substituer l'annamite et le cambodgien à l'une des langues énumérées au paragraphe premier du présent article.

« Le moment semble venu (sic) d'accorder le même droit aux candidats originaires de Madagascar,

« Le présent décret entrera en vigueur à la session de juin-juillet 1939. »

Très bien ! Et quel soudain souci de la langue maternelle des ressortissants français ! Nous restons rêveurs devant tant de sollicitude. Ménageons l'« Empire », n'est-ce pas ? ...et les « indigènes de nos colonies », éminemment dignes de toutes les attentions. Vive le cambodgien, le malgache, le houva et le béri-béri ! Premières langues au bac,

ma's bien sûr ! Et comme c'est facile ! Un simple petit décret, et le tour est joué.

Les bretonnants attendent, eux, qu'un peu de cette manne céleste daigne tomber de leur côté, comme par hasard...

Il paraîtrait que, depuis le 30 juin 1937 (1), on continue à y réfléchir en haut lieu et à « examiner la question avec l'intérêt le plus bienveillant » (2). Mais, maintenant, va-t-on à nouveau oser répondre qu'« aucune décision ne peut encore être prise » ? *AR FALZ.*

- (1) On se souvient que c'est la date à laquelle la Commission de l'Enseignement à la Chambre adopta, à l'unanimité, le rapport Desgranges.
- (2) Lettre de M. Jean Zay à Yann Fouéré, militant d'Ar Brezoneg er Skol.

## UNE ENQUÊTE INTÉRESSANTE

Les Amis de la langue d'Oc ont récemment ouvert une enquête auprès du personnel enseignant du Centre et du Midi :

1<sup>o</sup> Comment utilisez-vous les ressources du milieu local pour l'organisation des heures d'Activités Dirigées ?

2<sup>o</sup> Possédez-vous des monographies locales (village, canton, pays) susceptibles d'être utilisées dans vos classes ?

3<sup>o</sup> Faites-vous, au cours de ces exercices, une place aux œuvres (poésie ou prose) écrites en langue d'Oc ? Dans l'affirmative, comment intéressez-vous les enfants à l'étude de la langue maternelle (méthode, procédés, interrogations) ?

*AR FALZ* pense qu'il serait très souhaitable que les camarades instituteurs répondent à ce questionnaire, en l'appliquant à la Bretagne.

Il y en a certainement qui — Falzerien ou non — font une place plus ou moins grande, dans leur enseignement, à la géographie de la Bretagne, ou même à son histoire (habituellement en relation de l'histoire de France). C'est, d'ailleurs, pour leur faciliter la tâche qu'*Ar Falz* reprend l'idée de Sohier et leur prépare une documentation graphique sous forme de cartes postales. A la base de tout enseignement, nous comprenons tous l'importance de faire d'abord bien connaître à l'enfant la géographie et le passé de son milieu local, de sa région, de son pays.

En recueillant les suggestions les plus diverses, qu'on rechercherait en vain dans les manuels d'usage général, il deviendra possible de faire profiter tous les autres des expériences déjà réalisées ou en voie de réalisation.

Camarades d'Ar Falz, vous avez tous quelque chose à dire. Ecrivez-nous !

### EN RELISANT LES VIEUX BULLETINS...

Nous avons découvert un vieux Bulletin Pédagogique du Finistère, de mai 1897, contenant un long article intitulé : *Le Breton et l'Enseignement du Français*, signé J. Dosimont, I. A. Il y est dit, entr'autre, que « cette question a été discutée contradictoirement par MM. Le Gac et Cariou (Bull. Péd. n° 9, page 301 et suivantes).

Quel collègue nous aidera à découvrir ce dernier Bulletin, ou nous communiquera la teneur de l'article ?

